

L'AURDIP s'est donné deux missions principales :

1. Promouvoir l'application du droit international en Israël et Palestine, et notamment s'opposer à l'occupation des territoires palestiniens par Israël et à la colonisation, qui bafouent impunément les conventions internationales sur les droits de l'homme, les résolutions des Nations Unies et les décisions de la Cour Internationale de Justice.
2. Défendre le droit à l'éducation des Palestiniens, et soutenir le personnel et les étudiants des universités palestiniennes dans la défense de ce droit.

Dans ce but, l'AURDIP se propose, en liaison avec les organisations et les individus poursuivant les mêmes buts, en France et à l'étranger :

1. De faire pression sur les gouvernements européens pour qu'ils suspendent les accords de coopération entre l'Union Européenne et Israël tant que le gouvernement israélien ne respectera pas ses obligations en matière de droit international.
2. D'inciter les universitaires à remettre en question leurs liens professionnels avec les institutions académiques et culturelles israéliennes tant que le gouvernement israélien ne respectera pas ses obligations en matière de droit international. Cette remise en question peut prendre diverses formes, comme par exemple de refuser de participer à des rencontres scientifiques en Israël ou à des collaborations institutionnelles entre la France et Israël, tout particulièrement en ce qui concerne les applications militaires.
3. De participer, dans les universités et les organisations professionnelles, à un travail d'information sur la situation en Palestine et les réalités de l'occupation et de la colonisation.

Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine

<http://www.aurdip.org/>

CICP, 21 ter rue Voltaire 75011 PARIS

L'AURDIP (Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine) est une organisation française d'universitaires créée en liaison avec la Campagne Palestinienne pour le Boycott Académique et Culturel d'Israël ([PACBI](#)) et avec l'organisation britannique [BRICUP](#).

Bureau de l'association

Président : Ivar Ekeland

Vice-présidents : Sonia Dayan-Herzbrun,
Joseph Oesterlé

Secrétaire : Ahmed Abbes

Trésorier : Rabah Tahraoui

Adresses internet utiles :

- Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) <http://www.aurdip.org/>
- The alternative information center (AIC) <http://www.alternativenews.org/>
- British Committee for Universities for Palestine (BRICUP) <http://www.bricup.org.uk/>
- Campagne BDS France - Boycott, désinvestissement et sanctions <http://www.bdsfrance.org/>
- La Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien (CCIPPP) <http://www.protection-palestine.org/>
- Info-Palestine <http://www.info-palestine.net/>
- Palestinian campaign for the academic and cultural boycott of Israel (PACBI) <http://www.pacbi.org/>
- Union Juive Française pour la Paix (UJFP) <http://www.ujfp.org/>
- US Campaign for the Academic & Cultural Boycott of Israel (USACBI) <http://usacbi.wordpress.com/>

Comment soutenir l'AURDIP?

1. Adhérer aux objectifs

Votre signature apparaîtra alors avec celles des [précédents signataires](#).

2. Adhérer à l'AURDIP

Si vous adhérez aux objectifs de l'AURDIP, vous pouvez aussi devenir membre en vous acquittant d'une cotisation de 50 Euros par virement bancaire ou par chèque.

Domiciliation : La banque postale (code 20041), centre financier 75900 Paris cedex 15 (code guichet 00001)

Numéro de compte : 5593484E020

Clé RIB : 29

IBAN : FR58 2004 1000 0155 9348 4E02 029

BIC : PSSTFRPPPA

Adresse postale: Trésorier de l'AURDIP, CICP, 21 ter rue Voltaire 75011 Paris

Vous recevrez un reçu qui vous permettra une déduction fiscale.

3. Soutenir financièrement l'AURDIP

L'AURDIP a besoin de votre soutien financier. Nous avons besoin de fonds pour financer nos activités, des réunions publiques, l'impression des dépliants et de l'ensemble des dépenses de la campagne.

Vous pouvez effectuer un don par virement bancaire ou par chèque (voir ci-dessus). Vous recevrez un reçu qui vous permettra une déduction fiscale.

4- Rejoindre nos sympathisants

Vous recevrez régulièrement notre newsletter, et à l'occasion des courriers électroniques pour vous tenir au courant de nos activités. La liste des sympathisants n'est pas rendue publique.

Formulaire d'adhésion

- NOM et prénom :

- Adresse :

- Adresse email :

- Fonction :

- Institution :

- Matière :

Merci de remplir et d'envoyer ce formulaire à l'AURDIP, CICP, 21 ter rue Voltaire 75011 Paris

Vous pouvez aussi adhérer sur le site de l'AURDIP <http://www.aurdip.org/>